



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 22 novembre 2018

Objet de la délibération

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : AIDE FINANCIERE AU SECOURS
POPULAIRE D'HENNEBONT**

Le vingt deux novembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Première Adjointe.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Marie-Françoise CÉREZ à Claudine CORPART, Pascal LE LIBOUX à Frédéric TOUSSAINT, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Stéphanie LETELLIER

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BOUILLAUT Katy** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2018.11.007

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : AIDE FINANCIERE AU SECOURS POPULAIRE
D'HENNEBONT**

Rapporteur : Claudine CORPART

Le 15 octobre de très fortes intempéries se sont abattues dans le sud de la France. Les communes de Trèbes et de Villegailhenc ont particulièrement été touchées. De nombreux hennebontais ont souhaité faire preuve de solidarité auprès des populations qui ont connu ces difficultés. La section locale du Secours Populaire a acheminé une aide matérielle (vêtements, couvertures, jouets, alimentation...) issue des dons reçus. Afin d'accompagner cette démarche et de témoigner de sa solidarité, la commune d'Hennebont souhaite attribuer une aide financière au Secours Populaire afin de l'aider à prendre en charge cette opération (location de véhicule, frais de péage, carburant...)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 29 octobre 2018,
Vu l'avis de la Commission « La vie de la Cité et des Solidarités » en date du 06 novembre 2018,
Vu l'ampleur des dégâts,
Vu la démarche de solidarité engagée
Vu la demande du Secours Populaire d'Hennebont en date du 26 octobre 2018,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** une aide de 1 500 € au Secours Populaire
- **DIT QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU